

VILLE D'ERSTEIN

CONSEIL MUNICIPAL PROCES - VERBAL

Séance ordinaire du 8 novembre 2010

Étaient présents : Mmes et MM.

WILLER Jean-Marc, Maire – DRESSLER Marc - HERBETH Dominique - FUHRO Raymond - HEYM Martine – DINTRICH Benoît – UTZ Claudine - SPIELBERGER Denis – ALIZON Colette – SEHMANN Bernard – FUCHS Marie-Odile – ANDRES Liliane – SCOTTO DI CARLO Catherine - HEITZ Joseph – ECREPONT Anne - BOULEY Olivier - DA SILVA Nathalie – KAUFFEISEN Frank – KAPPLER Murielle - ISSENHUTH Matthieu - WETTERER Jérémy - SAETTEL François – WOLFF Muriel – KIEFER Patrick – WAGNER Simone,

Étaient excusés : MM. et Mmes

DUBOIS Simone – MICHON Sandra – OERTHEL Thierry, avec procuration de vote – WIDLOCHER Claude,

Étaient encore présents : MM.

EPHRITIKHINE Nathalie, Directrice Générale des Services,
CHANVILLARD Patrick, Directeur des Usines municipales d'Erstein,
POTIER Jean-François, Trésorier Principal,
HECKMANN François, Responsable du service Administration Générale,
REYNARD Lionel, Responsable du service Budgets – Finances,

A l'ouverture de la séance à 20 heures, 4 Conseillers municipaux sont excusés, dont 3 avec procuration de vote.

Le Maire salue les Conseillers municipaux, le public présent, Mme Nathalie EPHRITIKHINE, Directrice Générale des Services, M. Patrick CHANVILLARD, Directeur des UME, M. Jean-François POTIER, Trésorier Principal, M. Lionel REYNARD, Responsable du service Budgets - Finances, et M. François HECKMANN, Responsable du service Administration Générale, désigné en qualité de secrétaire de séance, ainsi que le représentant des Dernières Nouvelles d'Alsace.

En préambule à la séance, le Maire fait connaître qu'à l'issue du scrutin territorial intervenu dans le pays de Bade-Würtemberg, M. Hans-Joachim SCHWARTZ a été réélu avec 67% des suffrages exprimés en qualité de Maire de la ville d'Endingen am Kaiserstuhl, jumelée avec Erstein, ce qui rencontre les applaudissements des membres du Conseil municipal d'Erstein.

Il propose également d'approuver l'examen en séance des points suivants, inscrits à l'ordre du jour sans avoir été présentés en commission Administration et Moyens Généraux en raison de leur communication postérieurement à sa réunion du 18 octobre 2010, mais assortis d'un calendrier de mise en œuvre ne permettant pas leur report à la session du mois de décembre :

- 4.1. Acceptation d'un don de la Société DOW France
Achats de gilets de sécurité pour enfants et d'une brochure éducative
- 5.3. Communauté urbaine de Strasbourg
Adhésion au réseau des acheteurs publics socialement responsables
- 6.1. Association Erstein Cinéma
Versement d'une avance sur subvention 2011

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

De la même manière, le point 1.5. de l'ordre du jour relatif à l'attribution de la personnalité morale aux Usines municipales d'Erstein est retiré et différé à la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2010.

Enfin, le Maire soumet le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010 à l'approbation du Conseil municipal, lequel, en l'absence d'interventions écrites préalables ou orales, est adopté à l'unanimité.

#####

Point 1.1. de l'ordre du jour :

Gestion du réseau de distribution publique de gaz de ville

Le Directeur de la Régie municipale expose que la concession du réseau de distribution publique de gaz a été attribuée au Gaz de Strasbourg de 1928 à 2001 et a fait l'objet d'une nouvelle concession de 2002 jusqu'au 31 décembre 2010. la fin de la concession a donné lieu à un versement d'une indemnité pour le réseau non amorti de 1.340.667,97 € de la Ville à l'ancien exploitant et de la mise à disposition du réseau au nouvel exploitant moyennant le versement à la commune d'une redevance annuelle de 104.409,33 €

L'échéance du 31 décembre 2010 impose à la ville de faire un choix entre une reprise effective en régie de l'activité ou l'attribution d'une nouvelle concession à "Réseau GDS", anciennement Gaz de Strasbourg.

Dans le cadre des réflexions et études menées au cours de la période écoulée et à l'issue de l'examen des hypothèses en présence, les commissions du Conseil municipal, réunies le 10 juin 2010 et le 4 novembre 2010, ont abouti à la proposition de l'attribution d'une nouvelle concession à "Réseau GDS".

L'exonération de la procédure de consultation de type « Loi Sapin » a été confirmée et un accord a été trouvé sur la base du dernier modèle du cahier des charges rédigé par la Fédération Nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR) assortie des aménagements suivants :

- ❖ Limite du point de livraison au niveau du domaine public,
- ❖ Contrôle périodique des colonnes montantes,
- ❖ Conduites intercommunales hors concession,
- ❖ Rapports annuels technique et financier permettant le contrôle du cahier des charges.

A partir des négociations menées avec le distributeur, ont été convenues :

- ❖ L'intégration dans le patrimoine concédé du réseau acquis par la Ville d'Erstein en 2002, à la fin de la 1^{ère} concession, moyennant le versement d'une indemnité par "Réseaugds",
- ❖ La fixation du prix de mise à disposition des ouvrages à hauteur de **1.299.377 €**, montant devant dégager une soulte en faveur de la Ville par rapport au capital restant du au 31 décembre 2010 au titre de l'emprunt alors souscrit, soit près de 1.050.000 €, augmenté des pénalités de résiliation

Compte tenu de cette situation, dans la perspective de l'échéance du 31 décembre 2010, avec le souci de la poursuite du service, les commissions du Conseil municipal se prononcent pour un renouvellement de la concession de distribution publique de gaz et la clôture de la Régie Gaz.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur CHANVILLARD,

VU la délibération n° 1.9. du Conseil municipal du 21 février 2005 relative à la création d'une régie de distribution de gaz,

VU la délibération n° 1.9. du Conseil municipal du 21 décembre 2001 relative à la conclusion avec la S.A. « Gaz de Strasbourg » d'une convention de concession pour le service public de distribution de gaz, prorogée par les délibérations n° 1.11. du 19 décembre 2005 et n° 1.7. du 18 décembre 2006,

CONSIDERANT que l'éclatement du Tarif Intégré Réglementé en un Tarif d'Accès des Tiers en Réseau de Distribution et un Tarif de Fourniture imposé par la réforme lié à l'ouverture du marché du gaz, lesquels, basés sur les coûts réels de distribution, entraîne dans le cas d'un service en régie une augmentation inévitable du prix d'acheminement sur Erstein, se répercutant forcément sur la facture globale de l'utilisateur,

CONSIDERANT qu'afin d'ouvrir la fourniture au tarif réglementé aux usagers d'Erstein, la régie devrait soit acquérir du gaz sur le marché, soit l'acheter au tarif réglementé, entraînant dans les deux cas une augmentation du prix d'approvisionnement en gaz et diminuant l'intérêt économique réel de cette activité,

VU l'absence de certitudes sur le plan des affaires et sur l'économie de l'opération du fait de la régulation opérée par la Commission de Régulation de l'Energie - CRE qui va

inéluclablement entraîner une baisse importante de la marge, ainsi qu'un regroupement des exploitations pour obtenir des économies,

CONSIDERANT la nécessité de permettre la poursuite de la gestion du service public de distribution du gaz dans des conditions conformes à la loi et notamment dans le respect du principe de continuité du service,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

SUR la proposition des commissions du Conseil municipal, réunies en session plénière le 3 novembre 2010,

décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention de concession attribuant le service public de gestion du réseau de distribution de gaz à "**Réseau GDS**",
- de fixer la durée de cette concession à 30 ans avec effet au 1^{er} janvier 2011 à zéro heure, pour le service public de distribution du gaz sur la base du cahier des charges annexé,
- d'accepter la valeur de l'indemnité proposée par "Réseaugds" à hauteur de **1.299.377 Euros Hors Taxes**, ainsi que les dispositions financières qui s'y rattachent ; toutes éventuelles taxes supplémentaires liées à cette transaction étant prises en charge par "Réseau GDS",
- d'autoriser le Maire à négocier la résiliation de l'emprunt contracté pour financer l'indemnité de fin de concession 2001 ainsi que tous documents en rapport avec l'exécution de la présente délibération et à procéder à toutes les opérations budgétaires et comptables découlant de leur mise en œuvre,

Adopté à l'unanimité.

Point 1.2. de l'ordre du jour :

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies Convention d'analyse comparative de services d'eau potable
Adhésion de la Ville d'Erstein

Le Directeur de la Régie Municipale expose que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a organisé une opération visant à permettre l'établissement d'une analyse comparative de services d'eau potable portant sur :

- . la qualité de l'eau distribuée,
- . la qualité du service à l'utilisateur,
- . la gestion patrimoniale,
- . la sécurisation de l'alimentation en eau,
- . le développement durable,
- . les aspects financiers.

Elaborée sur la base d'un conventionnement, cette démarche, dont l'achèvement est prévu au mois de mars 2011, permettra à la Régie de vérifier la charge de fonctionnement du service Electricité attribuée au service Eau à partir des engagements suivants de la FNCCR :

- pilotage du groupe, organisation de la collecte et du contrôle des données, présentation des résultats,
- rédaction d'un rapport collectif commun à toutes les collectivités participantes, diffusable librement par la FNCCR après accord d'un comité de pilotage des UME,
- rédaction d'un rapport individuel propriété de la collectivité, diffusable par la FNCCR après son accord et celui des UME.

D'un coût de 2.000 € TTC par collectivité adhérente, la participation de la Régie est soumise à l'accord du Conseil municipal, autorisant le Maire à signer cette convention avec la FNCCR.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,
SUR la proposition du Conseil d'Exploitation des Usines Municipale d'Erstein en date du 12 octobre 2010,

décide

- d'adhérer à l'opération organisée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), visant à permettre l'établissement d'une analyse comparative de services d'eau potable,
- de faire supporter par le budget des Usines municipales la participation à cette opération, fixée à **2.000 € TTC**,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir sur les bases précitées.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.3. de l'ordre du jour :

Usines Municipales.
Commission de régulation de l'énergie – C.R.E.
Modification du catalogue des prestations.

Le Directeur de la Régie Municipale expose que le dispositif tarifaire lié à l'ouverture du marché de l'énergie a entraîné la mise en place d'un catalogue des prestations permettant aux Usines municipales d'Erstein de définir et de facturer les interventions dans le domaine des gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD). Un premier catalogue a été institué par le Conseil municipal en 2005 et modifié en 2008 alignant, dans un souci de cohérence, les prestations et prix sur celui d'Electricité de Strasbourg.

Une décision ministérielle du 7 août 2009 ayant imposé un barème de prix sur le plan national à toutes les Entreprises Locales de Distribution (ELD), un nouveau barème applicable au 1^{er} septembre 2009 a été adopté pour mettre en conformité la grille tarifaire des Usines municipales d'Erstein, déposé auprès de la Commission de Régulation de l'Energie.

Cette dernière a toutefois délibéré en date du 24 juin 2010 en faveur d'une augmentation globale de 0,6% du barème, ce qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,

VU les délibérations du Conseil municipal respectivement n° 1.9. de la séance du 21 novembre 2005 et n° 1.8. et n° 1.9. du 16 juin 2008 modifiées par la délibération n° 1.4. du 19 octobre 2009,

VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,

SUR la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale en date du 12 octobre 2010,

décide

- d'approuver l'indexation susmentionnée du catalogue des prestations des Usines Municipales d'Erstein qui sera déposé auprès de la Commission de Régulation de l'Energie,
- de fixer au 1^{er} septembre 2010 la date de prise d'effet de cette indexation,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué à signer tout document en rapport avec l'exécution des présentes dispositions.

Adopté à l'unanimité.

Point 1.4. de l'ordre du jour :

Aliénations de biens et transferts du service Eau vers le service Electricité Décisions modificatives n° 2 des budgets 2010

Le Directeur de la Régie Municipale expose que dans le cadre de la gestion du patrimoine, les Usines Municipales d'Erstein gèrent un inventaire comptable des immobilisations, patrimoine répertorié dans un fichier comptable qui décrit l'ensemble des immobilisations réalisées par la Régie.

Compte tenu de son importance et sa complexité, il est nécessaire de réaliser un rapprochement entre l'existant et ce fichier, l'objectif étant de transférer tous les moyens internes sur le service Electricité (véhicules, bâtiments...), cela au travers des opérations suivantes :

- transférer les immobilisations dans les bons articles dans chaque service,
- supprimer les immobilisations qui sont amorties et qui sont au rebut,
- supprimer les immobilisations qui ne sont pas totalement amorties mais qui sont au rebut,
- transférer dans le patrimoine du service Electricité les immobilisations « bâtiments administratifs », « outillage » du service Eau.

L'articulation des opérations est proposée comme suit :

Inventaire des immobilisations

– Pour l'électricité

- Concessions et droits similaires, Brevets, Licences
- Agencements et aménagements de terrains nus
- Bâtiments
- Installations Générales, Agencements et Aménagements des constructions
- Production hydraulique
- Production thermique
- Ouvrages de Distribution
- Réseau de Distribution (postes 63 kV, Postes HTA/BT, Réseau, Branchements)
- Matériel et Outillage
- Matériel Spécifique d'exploitation
- Installations, aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique
- Mobilier

– Pour l'eau

- Bâtiments
- Bâtiments d'exploitation
- Réseau de Distribution (Réseau, Branchements)
- Matériel et Outillage
- Matériel Spécifique d'exploitation (Compteurs)
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique
- Mobilier

Pour le service Electricité, ces opérations représentent une mise au rebut des ouvrages non amortis pour un montant de **94.664,64 €** et pour le service Eau de **20.245,11 €**
Le transfert du service Eau vers le service Electricité s'élève à **41.157,45 €**

Ces opérations de mise à jour, d'aliénation et de transferts comptables des biens du service Eau vers le service Electricité entraînent des décisions modificatives destinées à ajuster les budgets de la Régie, ce qu'il est proposé au Conseil municipal d'adopter.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANVILLARD,
SUR la proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale du 12 octobre 2010,

décide

- de procéder à la réalisation des opérations de mise à jour de l'inventaire comptable mentionnées en exposé et détaillées comme suit :

Inventaire des immobilisations

- **Pour l'Electricité : mise au rebut et non amorti :**
 - Bâtiments : Immobilisations non amorties au rebut : 59.377,13 €
 - Ouvrages de Distribution : Immobilisations non amorties au rebut : 9.883,71 €
 - Réseau de Distribution (Réseau, Branchements et équipements postes) : Immobilisations non amorties au rebut : 22.683,03 €
 - Matériel et Outillage : Immobilisations non amorties au rebut : 1.772,11 €
 - Matériel de bureau et informatique : Immobilisations non amorties au rebut : 948,66 €

Soit un total de 94.664.64 € de mise au rebut.
- **Pour l'électricité : transfert Eau vers Electricité**
 - Bâtiments : Transfert Immobilisation bâtiment service eau : 41.156,45 €
 - Matériel et Outillage : Transfert opérateur de vannes service eau : 1 €
- **Pour l'eau**
 - **Bâtiments** : Immobilisations non amorties au rebut : 20.245,11 €
 - Transfert Immobilisation bâtiment vers électricité : 41.157,45 €
- d'apporter aux budgets des services Eau et Electricité des Usines municipales les modifications détaillées aux tableaux annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables précitées et à signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

	B.P. 2010	D.M.	Total budget
Section recettes d'investissement		95 000,00 €	
Art. 2131 / 040 Constructions	0,00 €	59 500,00 €	59 500,00 €
Art. 215313 / 040 Ouvrages de distribution	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Art. 215314 / 040 Réseau de distribution	0,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €
Art. 215418 / 040 Autres matériels industriels	10 000,00 €	1 800,00 €	11 800,00 €
Art. 2183 / 040 Matériel de bureau et informatique	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Section dépenses d'investissement		95 000,00 €	
Art. 2131 / 021 Constructions	0,00 €	41 200,00 €	41 200,00 €
Art. 215313 / 021 Ouvrages de distribution	484 000,00 €	-41 200,00 €	442 800,00 €
Art. 231514 / 040 Immob. en cours - Réseaux de distribution	371 000,00 €	95 000,00 €	466 000,00 €
Section recettes d'exploitation		95 000,00 €	
Art. 722 / 042 Production immobilisée	571 000,00 €	95 000,00 €	666 000,00 €
Section dépenses d'exploitation		95 000,00 €	
Art. 675 / 042 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	10 000,00 €	95 000,00 €	105 000,00 €

	B.P. 2010	D.M.	Total budget
Section recettes d'investissement			
Art. 2131 / 040 Constructions	0,00 €	61 500,00 €	61 500,00 €
Section dépenses d'investissement			
Art. 21561 / 21 Compteurs	822 776,17 €	61 500,00 €	884 276,17 €
Section recettes d'exploitation			
Art. 775 / 77 Produit des cessions d'éléments d'actif	100,00 €	61 500,00 €	61 600,00 €
Section dépenses d'exploitation			
Art. 675 / 042 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 000,00 €	61 500,00 €	62 500,00 €

Adopté à l'unanimité.

Point 2.1. de l'ordre du jour :

Budget principal de la Ville
Débat d'orientations budgétaires 2011

Le Conseil,

VU les dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales relatives à l'obligation pour les communes de plus de 3.500 habitants de débattre des orientations générales de leur budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget de l'exercice à venir,

VU que dans leur esprit ces dispositions ont pour objectif d'associer tous les Conseillers municipaux à une réflexion stratégique budgétaire annuelle ;

VU l'analyse dont il est rendu compte dans le rapport de la réunion conjointe de la commission Budgets et Gestion Financière et de la commission Administration et Moyens Généraux du 18 octobre 2010,

ENTENDU l'exposé de l'adjointe Colette ALIZON et du Maire,

APRES avoir débattu des orientations et objectifs proposés pour l'exercice 2011,

prend acte

des orientations budgétaires projetées pour l'exercice 2011 dans le cadre du développement de la Ville et rapportées tant dans le compte-rendu de la réunion susmentionnée de la commission Budgets et Gestion Financière et de la commission Administration et Moyens Généraux que dans le procès-verbal de la présente séance,

dit

qu'il a été satisfait aux obligations prévues par la loi en la matière.

Point 2.2. de l'ordre du jour :

Forêt communale

Etat de prévision des coupes et programme des travaux 2011

L'Adjointe ALIZON expose que l'état de prévision des coupes présenté par l'ONF prévoit un total de **1.197 m³** de bois se détaillant comme suit au titre des travaux d'exploitation :

- Bois d'œuvre évalué à **415 m³** provenant des parcelles n° 64 et 67 "Kintzwoog", n° 68 "Oberloehl" et n° 76 "Lipsenrieth" pour le massif de l'III, et n° 23 "Wachhändlerlé" et n° 36 "Sommerley" pour le massif rhénan ;
- Bois de chauffage (compétence et bois non façonnés) évalué à **782 m³** ;

La projection des recettes s'établit à un total brut de **50.460 € HT**, dégageant, après déduction des frais d'exploitation estimés à 19.650 €, une recette prévisionnelle nette de 30.810 € HT hors maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts et fixant le bilan d'exploitation prévisionnel à **28.410 € HT**.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le programme 2011 des travaux patrimoniaux sous gestion de l'ONF sera limité à une dépense totale de **104.140 € HT**, hors frais de garderie, honoraires de maîtrise d'œuvre et prestation d'assistance à la gestion de la main d'œuvre et de la paie des bûcherons. Le coût estimatif élaboré par l'ONF sera ainsi pris en compte comme suit :

Travaux courants :

- a) Maintenance :
 - * entretien des limites et périmètres : 3.840 € HT
- b) Sylviculture :
 - * nettoyage : 7.660 € HT
 - * plantations : 8.050 € HT
 - (suppression des plants de regarnissage : 2.960 €)**
 - * protection gibier : 7.660 € HT
 - * dégagement – dépressage – cloisonnement + entretien (< à 3m) 21.640 € HT
 - * nettoyage – dépressage – cloisonnement (> à 3m) : 11.110 € HT
 - * élagage parc. 74 & 75 : 1.920 € HT
 - * divers, dépose clôtures, confection lots bois de chauffage : 21.840 € HT
 - Sous-total sylviculture limité à : 79.880 € HT
- c) Infrastructure :
 - * voirie – réseau, fauchage & élag. mécanisé (travaux de fauchage tous les 2 ans) : 20.420 € HT

Le programme des travaux proposé par l'ONF prévoyait une dépense prévisionnelle totale initiale de 107.490 € HT hors honoraires de maîtrise d'œuvre comprenant des travaux courants mais également à nouveau des plantations.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et en accord avec les préconisations du Conservatoire des sites Alsaciens à l'égard notamment du traitement de la forêt du Rhin, objet de l'élaboration en cours du plan d'aménagement à venir pour la période allant jusqu'en 2030, la commission compétente a proposé de limiter la portion de travaux patrimoniaux en supprimant les achats de plants et protections individuelles en forêt du Rhin (parcelles 24 "Wachhändlerlé" et 39 "Sommerley") à hauteur de 2.960 €

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjointe Colette ALIZON,

CONSIDERANT que les estimations présentées visent à concilier les objectifs initiaux du plan d'aménagement avec les contraintes générées par la tempête du 26 décembre 1999 ainsi que d'assurer la pérennité des massifs et l'emploi des bûcherons communaux,

VU les propositions de la commission Budget et Gestion Financière en date du 13 octobre 2010 et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- de valider l'état de prévision des coupes de bois et le programme des travaux patrimoniaux susmentionnés portant devis des travaux forestiers présentés pour l'exercice 2011, **modifié** tel que détaillé en exposé et comprenant les ajustements suivants :
 - Sylviculture : suppression de l'achat des plants de regarnissage en forêt du Rhin, soit 2.960 €
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'état prévisionnel des coupes, et le programme des travaux patrimoniaux modifié à intervenir, ainsi que les marchés de travaux qui seront présentés en conséquence par l'ONF,

Adopté à l'unanimité.

Point 3.1. de l'ordre du jour :

Ressources humaines - Agents de l'école de musique

Modification du tableau des effectifs

- **Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique**
- **Transformation de 8 postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique**

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Conseiller Olivier BOULEY,
VU l'avis favorable du Comité technique paritaire du 4 octobre 2010,
SUR la proposition de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- de procéder aux suppressions et créations de postes ci-après détaillées sur la base des durées hebdomadaires de service suivantes, cela avec effet au 1^{er} octobre 2010 :

Grade	Suppression poste ancienne DHS	Création poste nouvelle DHS
Assistant d'enseignement artistique (trombone)	2:00	2:30
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (guitare)	5:30	8:00
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (flûte traversière)	18:15	18:45
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (trompette)	3:00	1:30
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (flûte à bec)	2:30	2:45
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (violon)	10:15	10:30
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (batterie, percussions, ITS)	11:15	13:45
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (guitare)	7:30	9:00
Assistant spécialisé d'Enseignement artistique (piano, FM, jardin musical, pré solfège)	16:45	18:45

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs des agents communaux.

Adopté à l'unanimité.

Point 3.2. de l'ordre du jour :

Suppléance de poste au service Aides à la Personne et Solidarité
Attribution ponctuelle de régime indemnitaire

Monsieur BOULEY expose que du mois de mars au mois de juillet 2010, la responsable du service Aides à la Personne et Solidarité (APSO) a été absente pour raisons de santé et que la suppléance du poste a été assurée par son adjointe. Cette suppléance imprévue ayant revêtu un caractère particulier en termes de durée et de gestion du service à effectif temporairement réduit, il est proposé de majorer ponctuellement le régime indemnitaire de l'agent concerné.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Conseiller Olivier BOULEY,
CONSIDERANT l'engagement et les efforts consentis pendant 5 mois par l'adjointe du service APSO pour assurer la maintenance du fonctionnement du service au cours de l'indisponibilité de sa responsable,
VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
SUR la proposition de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

d'attribuer à Mme Martine BLUMBERGER pour la suppléance assurée sur la fonction de responsable du service Aides à la Personne et Solidarité du mois de mars au mois de juillet 2010 inclus, une majoration temporaire du taux d'attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) afin d'obtenir un montant mensuel net de **80 €**

Adopté à l'unanimité.

Point 3.3. de l'ordre du jour :

Conclusion d'un marché d'équipements numériques cinématographiques **Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes de Benfeld et Environs**

L'Adjointe HEYM expose que les évolutions technologiques conduisent au développement du cinéma vers des supports numériques et que la demande croissante du public pour des films projetés en version numérisée et en trois dimension (3D) rendent indispensable l'équipement des salles de projection, sous peine de ne plus disposer du choix de la programmation et de perdre l'accès aux films.

Dans ce contexte, la Ville d'Erstein et la Communauté de Communes de Benfeld et Environs souhaitent procéder à l'acquisition en commun des nouveaux matériels destinés à équiper leurs salles de cinéma respectives et disposer de la technologie nécessaire pour répondre aux demandes de leur population.

Cette mutualisation des achats s'inscrit dans une démarche d'efficacité, par une économie de moyens d'une part en permettant une seule procédure de passation des marchés pour l'ensemble du groupement au lieu d'une par établissement, et par une économie financière escomptée d'autre part. Les modalités proposées sont les suivantes :

- constitution d'un groupement de commandes intitulé « groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques cinématographiques » entre la Ville d'Erstein et la Communauté de communes de Benfeld et Environs ;
- acquisition et livraison de deux équipements de projection numérique, l'un pour une salle de cinéma de la Ville d'Erstein et l'autre pour la salle de cinéma de la Communauté de communes de Benfeld et Environs avec en option une proposition de contrat de maintenance de ces deux équipements ;
- marché public lancé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des Marchés Publics ;
- désignation de la Ville d'Erstein en qualité de coordonnateur chargé de la passation, de la signature et de la notification du marché conformément à l'article 8-VII-1° du code des Marchés Publics, à charge pour les deux collectivités d'en assurer personnellement l'exécution ;

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjointe Martine HEYM,
SUR la proposition de la commission Culture et Préservation du Patrimoine et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes intitulé « groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques cinématographiques » entre la Ville d'Erstein et la Communauté de communes de Benfeld et Environs ;
- d'approuver la définition des besoins présentés et leur regroupement afin de rationaliser les conditions d'achats et de dégager d'éventuelles économies par effet de volume,
- d'approuver le montage juridique et les modalités de procédure détaillés en exposé,
- dans ce cadre, d'approuver la convention de groupement de commandes définissant l'objet du marché, les modalités de la procédure sur ces bases et le rôle des parties, et mandatant la Ville d'Erstein en qualité de coordonnateur,
- de désigner les représentants de la Ville d'Erstein dans ce groupement de commandes comme suit, à parité avec le nombre des représentants de la Communauté de communes de Benfeld et Environs :
 - * Jean-Marc WILLER, Maire,
 - * Martine HEYM, adjointe au Maire,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout autre document qui sera nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution des termes de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Point 4.1. de l'ordre du jour :

Acceptation d'un don de la Société DOW
Achats de gilets de sécurité pour enfants et d'une brochure éducative

Le Maire et l'Adjointe HERBETH rappellent qu'en 2009, la Société DOW France, installée rue de l'Expansion à Erstein, a attribué à la commune un don de 3.000 €uros destiné à participer à l'achat de défibrillateurs à l'intention du grand public.

Dans le cadre d'un mécénat régulier en la matière et soucieuse de participer aux objectifs de développement durable des communes dans leurs projets d'amélioration des aspects de sécurité, d'hygiène et d'environnement, le Directeur de l'entreprise a récemment fait connaître que la société DOW souhaite contribuer au projet d'achat de gilets de sécurité pour enfants ainsi que d'une brochure éducative.

S'agissant d'un don à caractère conditionnel, ce type de donation doit faire l'objet de l'acceptation formelle par le Conseil municipal.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire et de l'adjointe Dominique HERBETH,

VU la lettre de M. Christophe MERLE, Directeur du site de la S.A.S. DOW France en date du 26 octobre 2010,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

APRES en avoir débattu,

décide

- d'accepter le don de **3.000 €uros** attribué à la Ville d'Erstein par la Société DOW France à titre de soutien à l'acquisition de gilets de sécurité pour enfants du primaire ainsi que d'une brochure éducative sur le "Bien Vivre Ensemble",
- d'inscrire cette opération en recettes et dépenses à la décision modificative n° 6/2010 du budget principal de la Ville,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à procéder aux acquisitions nécessaires et à conclure ou à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre des dispositions issues de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Point 5.1. de l'ordre du jour :

Maison de la Solidarité

Conclusion d'avenants aux marchés de travaux

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Raymond FUHRO,

VU la délibération n° 5.1. du Conseil municipal du 14 décembre 2009 relative à la validation de l'avant projet définitif d'aménagement de la "Maison de la Solidarité" et les délibérations antérieures adoptées à l'égard de l'opération,

VU la délibération n° 5 du Conseil municipal du 15 mars 2008 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés,

VU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville,

VU l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2010 pour le lot n° 9,

SUR la proposition de la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme, de la commission Solidarité, Sécurité et Déplacements et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

➤ **Lot n° 4 : « Electricité »**

Attributaire : S.A. SEETA – 2, rue Foch – BP 50005 Niederhausbergen – 67014 STRASBOURG CEDEX

Marché de base notifié en juin 2010 : 99.089,11 € HT

Avenant n° 1 : + 2.039,28 € HT

Nouveau montant du marché : 101.128,39 € HT

Objet : Installation d'un réseau électrique de commande des stores et alimentation des moteurs de 28 stores complémentaires, soit une progression de 2,06% du marché, non soumis à la commission d'appel d'offres.

➤ **Lot n° 9 : « Menuiserie extérieure bois »**

Attributaire : S.A.S. VOB – 1, rue de l'Industrie – 67560 ROSHEIM

Marché initial notifié en juin 2010 : 80.819,85 € HT

Avenant n° 1 : + 6.628,52 € HT

Nouveau montant du marché : 87.448,37 € HT

Objet : Remplacement des stores extérieurs manuels prévus au marché initial par des stores à commande électrique en vue d'un gain de surface libre grâce au faible encombrement par rapport aux manivelles traditionnelles, système proposé en option 04 au marché, soit une progression de 8,20% du marché.

- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les avenants à intervenir sur ces bases ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Point 5.2. de l'ordre du jour :

Aire d'accueil des gens du voyage

Installation de compteurs individuels d'électricité et d'eau

Demande de subvention

L'adjoint FUHRO expose qu'au regard du bilan d'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et dans la perspective d'une amélioration de la maîtrise et de la personnalisation des coûts de fonctionnement, en complément de l'augmentation du droit de place, la Ville a souhaité procéder à l'installation de compteurs individuels d'électricité et d'eau des emplacements afin de facturer au réel les énergies consommées par chaque occupant.

Sur le plan technique, le projet comprend le changement de la façade eau avec l'ajout des 2 coffrets intégrant chacun un compteur électrique et un compteur d'eau à lecture directe pour chaque emplacement.

Le budget prévisionnel de l'opération se détaille comme suit, intégrant la subvention attendue du Conseil Général du Bas-Rhin :

Designation des prestations	Montant HT	Montant TTC
Fourniture et pose des coffrets avec les compteurs électrique et eau pour les emplacements.	19.550,00 €	23.381,80 €
Subvention du Conseil Général de 30%	5.865,00 €	7.014,54 €
Coût à la charge de la Ville d'Erstein	13.685,00 €	16.367,26 €

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Raymond FUHRO,

SUR la proposition de la commission Solidarité, Sécurité et Déplacements, de la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- d'approuver l'installation de compteurs individuels d'électricité et d'eau sur l'aire communale d'accueil des gens du voyage selon les modalités financières détaillées en exposé,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Bas-Rhin pour cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Point 5.3. de l'ordre du jour :

Communauté urbaine de Strasbourg
Adhésion au réseau des acheteurs publics socialement responsables

L'Adjoint FUHRO rappelle que le Conseil municipal a déjà pris en compte, pour divers critères de ses marchés publics, la dimension sociale d'un public défavorisé, permettant, avec les entreprises qui ont adhéré au dispositif, l'embauche sous contrats à durée indéterminée de salariés ayant régulièrement satisfaits aux exigences des tâches et missions confiées par leurs employeurs. Ces résultats positifs ont notamment été constatés dans le cadre de l'opération d'aménagement de la maison de la Solidarité.

Parallèlement et en complément à ce type de dispositif, la Communauté urbaine de Strasbourg a créé un réseau des acheteurs ayant pour objectif de fédérer l'ensemble des partenaires donneurs d'ordres et intervenants qui contribuent à l'achat socialement responsable sur le territoire du bassin d'emploi de Strasbourg pour développer et optimiser cette dynamique.

La commande publique, prise en compte au moyen d'une charte au travers des clauses d'insertion et de promotion de l'emploi, peut ainsi contribuer de manière significative au défi social qui s'impose aux acteurs de la vie publique notamment.

Il est dans ce cadre proposé de confirmer l'adhésion de la Ville d'Erstein à la charte du réseau des acheteurs publics de manière à prendre en compte l'ensemble des dispositifs qu'offre le code des marchés publics pour développer les opportunités d'emploi pour les personnes exclues du monde de production.

Tel que détaillé au sein de la charte, les membres du réseau des acheteurs se réunissent trimestriellement. Ils s'engagent à examiner pour chaque marché les critères et spécifications en lien avec le développement de la clause d'insertion, à intégrer systématiquement la réflexion "Achat Responsable" dans tout acte d'achat et à se mobiliser à tous les stades de la démarche d'achat, de l'analyse préalable des besoins à l'élaboration des cahiers des charges.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Raymond FUHRO,
SUR sa proposition,
APRES en avoir débattu

décide

- dans le cadre des spécifications et engagements détaillés en exposé, d'approuver l'adhésion de la Ville d'Erstein à la charte du réseau des acheteurs publics socialement responsables,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué à signer la charte à intervenir dans les conditions précitées.

Adopté à l'unanimité.

Point 6.1. de l'ordre du jour :

Association Erstein Cinéma
Versement d'une avance sur subvention 2011

L'Adjointe HEYM expose que l'association Erstein Cinéma, bénéficiaire d'une subvention annuelle de fonctionnement de la Ville, rencontre des difficultés de trésorerie de fin d'exercice pour satisfaire un encours de dettes de près de 17.800 € auprès d'un ensemble de fournisseurs contribuant à l'activité du cinéma d'Erstein.

L'association a dans ce cadre introduit une demande d'avance de 10.000 € sur la subvention communale prévue pour l'exercice 2011, le solde de sa dette devant être réglé par ses fonds propres.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjointe Martine HEYM,
VU la délibération n° 2.6. du Conseil municipal du 14 décembre 2009,
CONSIDERANT le souhait de la Ville d'Erstein de maintenir son soutien à l'activité cinématographique, élément culturel important de la cité,
APRES en avoir débattu,

décide

- d'attribuer à l'association Erstein Cinéma une avance de subvention de **10.000 €** à valoir sur l'aide communale de fonctionnement à venir pour 2011,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n° 6/2010 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association.

Adopté à l'unanimité.

Point 7.1. de l'ordre du jour :

Confédération de Gestion de la Saint Martin
Travaux de réfection de façades et de rénovation de couverture
Attribution de subvention d'investissement

L'Adjoint DINTRICH expose que dans le cadre des travaux de ravalement des façades de la « maison des Œuvres » lui appartenant ainsi que de la réparation/rénovation de la couverture et de la zinguerie du bâtiment, la Confédération de Gestion de la Saint Martin a introduit une demande de subvention d'investissement. Le coût total annoncé s'élève à 63.459,16 € TTC dont 56.158,18 € pour la partie ravalement et 7.300,98 € pour la partie couverture-zinguerie.

La demande a rencontré un avis favorable des commissions compétentes qui proposent l'attribution de la subvention d'équipement et d'investissement établie en la matière à 15% de cette dépense.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,
VU la demande introduite par la Confédération de Gestion de la Saint Martin,
SUR la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- d'attribuer à la Confédération de Gestion de la Saint Martin une subvention de 15% du montant des travaux d'investissement susmentionnés à la « maison des Œuvres », soit une aide arrondie à **9.519 Euros**,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n° 6/2010 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association.

Adopté à l'unanimité.

Point 7.2. de l'ordre du jour :

Training Club Canin d'Erstein
Réalisation de travaux d'isolation et d'étanchéité
Attribution de subvention d'équipement

L'Adjoint DINTRICH expose que par dossier déposé le 2 septembre 2010, le Training Club Canin d'Erstein a introduit une demande de subvention d'investissement pour la réalisation de travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture de sa maison associative de la zone de loisirs, dont le devis présenté s'élève à un total de 29.400,55 € TTC.

La demande a rencontré un avis favorable des commissions compétentes qui proposent l'attribution de la subvention d'investissement établie en la matière à 15% de cette dépense.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,
VU la demande introduite par le Training Club Canin d'Erstein,
SUR la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- d'attribuer au Training Club Canin d'Erstein une subvention de 15% du montant de l'achat du matériel susmentionné, soit une aide arrondie à **4.411 €**
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n° 6/2010 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association sur la base des factures présentées à ce titre.

Adopté à l'unanimité.

Point 7.3. de l'ordre du jour :

Association Nature Ried d'Erstein Aménagement de mares à batraciens Attribution de subvention d'investissement

L'Adjoint DINTRICH expose que dans le cadre de ses activités, l'Association Nature Ried d'Erstein poursuit un projet de renaturation des zones humides et souhaite procéder à l'aménagement de 3 nouvelles mares à amphibiens sur le ban de la commune. Ce projet se place dans la continuité de ceux initiés en 2003 à Boofzheim puis à Erstein en 2004 et 2006 avec la création de mares destinées à protéger et développer la population des batraciens / amphibiens en plaine rhénane, au sein de nouvelles zones humides dotées du biotope adéquat.

Le dossier a été élaboré et présenté à l'appui d'une demande de subvention basée sur un coût prévisionnel des travaux de 2.607,28 €, montant correspondant au devis établi par le Conseil Général du Bas-Rhin. Les travaux seront réalisés au cours de l'automne 2010. Ils comprennent l'aménagement de 3 mares en bordure de terrains communaux situés, pour deux d'entre elles sur le tracé d'anciens bras d'eau en limite du massif forestier du "Krittwald" et du lieudit "Heitzenmaettel" et pour la troisième sur le tracé d'un ancien fossé de drainage actuellement comblé, en site prairial ouvert, au lieudit "Schreibersbuckel". L'opération sera accompagnée de la coupe de certains arbres pour assurer la pénétration de la lumière et éviter le comblement de matières végétales.

Le Conseil municipal a ainsi déjà donné son accord à deux opérations antérieures pour des réalisations similaires sur des terrains communaux en milieu forestier du Krittwald et de Krafft et la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin et l'agence de l'eau Rhin-Meuse seront également sollicités par l'association.

S'agissant d'un aménagement présentant un intérêt environnemental certain, il est proposé de donner une suite favorable à la demande et d'accorder à l'association la subvention d'investissement établie en la matière à 15% de la dépense.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Benoît DINTRICH,
VU la demande introduite par l'Association « Nature Ried » d'Erstein,
SUR la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- d'attribuer à l'Association Nature Ried d'Erstein une subvention de **15%** des travaux susmentionnés, soit une aide arrondie à **392 €uros**,
- d'inscrire ce crédit au sein de la décision modificative n° 6/2010 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association.

Adopté à l'unanimité.

Point 7.4. de l'ordre du jour :

Centre nautique Erstein-Détente

Contrat de partenariat avec la société SLG SA - CanalCE

L'Adjoint DINTRICH expose que la Ville d'Erstein a été destinataire d'une offre d'adhésion de la SLG SA CanalCE avec siège, 47, rue de l'Est – 92774 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex, société à laquelle les comités d'entreprises peuvent adhérer afin de faire bénéficier leurs employés de tarifs préférentiels sur une large gamme d'offres. Parmi près de 4.000 comités d'entreprises abonnés, ceux de nombre d'entreprises locales et du secteur adhèrent à CanalCE et leurs salariés pourront à ce titre bénéficier d'un tarif préférentiel à Erstein-Détente.

D'une durée de 2 ans, le contrat proposé comme suit est gratuit et sans contrepartie financière :

La société CanalCE s'engage à :

- Référencer et présenter sur son site internet le Partenaire (piscine et fitness),
- Fournir au Partenaire les autocollants et autres supports qui l'identifient.

La Ville d'Erstein, partenaire au titre du centre nautique Erstein-Détente, s'engage pour sa part à :

- Faire bénéficier les détenteurs de passeport CanalCE ainsi qu'à leur famille (conjoint + enfants) du tarif "comités d'entreprises" de l'établissement

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,

CONSIDERANT la gratuité du contrat et que CanalCE s'engage à ne pas faire payer le référencement de la Ville d'Erstein partenaire,

SUR la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

- de conclure avec la société CanalCE, selon les modalités détaillées en exposé, un contrat de partenariat "Passeport CanalCE" pour le centre nautique Erstein-Détente (piscine et fitness),
- de valider la fixation de la durée de ce contrat à 2 ans à compter de sa signature, renouvelable sur demande de la Ville partenaire en fonction du bilan de l'évaluation à intervenir,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le contrat précité.

Adopté à l'unanimité.

Point 8.1. de l'ordre du jour :

Commission de quartier du Centre ville
Remplacement d'un représentant du Conseil municipal

L'Adjointe UTZ expose qu'en raison du changement de présidence de la commission de quartier du Centre ville, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la succession de Mme Martine HEYM par Mme Liliane ANDRES à cette fonction.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'adjointe Claudine UTZ,

VU la délibération n° 1 du Conseil municipal du 31 mars 2008 relative à la création et à la composition des commissions extra municipales de quartiers modifiée par la délibération n° 2.4. du 21 septembre 2009,

SUR la proposition de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

de désigner la Conseillère **Liliane ANDRES**, représentante du Conseil municipal, en qualité de Présidente de la commission du Centre ville en lieu et place de l'adjointe Martine HEYM.

Adopté à l'unanimité.

Point 9.1. de l'ordre du jour:

**Edition 2010 de la manifestation « Erstein, un parfum de Noël »
Tarification du gardiennage**

L'adjoint SPIELBERGER expose que dans le cadre de l'édition 2010 de la manifestation « **ERSTEIN, un parfum de Noël** », le marché de Noël se tiendra les 4 et 5 décembre 2010 et, comme l'an passé, 15 chalets seront installés sur la place de l'Hôtel de Ville dont les emplacements seront gratuits.

A la demande toutefois formulée en 2009 par les artisans et commerçants intéressés, un service de gardiennage sera assuré dans la nuit du 4 au 5 décembre.

S'agissant d'une dépense supplémentaire pour l'opération, il est proposé d'instituer une participation forfaitaire aux frais de gardiennage par exposant.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Denis SPIELBERGER,

SUR la proposition de la commission Développement économique et Attractivité, et de la commission Administration et Moyens Généraux,

décide

d'instituer à compter de l'édition 2010 une participation forfaitaire aux frais de gardiennage de la manifestation « ERSTEIN, un parfum de Noël » à hauteur de **30 €uros** par exposant.

Adopté à l'unanimité.

Point 10.1. de l'ordre du jour :

Budget principal 2010 de la Ville - Décision modificative n° 6
Budget annexe 2010 de la Z.I. de Krafft – Décision modificative n° 2

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Conseiller Frank KAUFFEISEN,
SUR les propositions de la commission Administration et Moyens généraux,
VU les décisions adoptées en séance,

décide

- d'apporter au budget principal 2010 de la Ville et au budget annexe 2010 de la zone industrielle de Krafft les modifications détaillées au sein des tableaux annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables et paiements correspondants, notamment l'attribution à leurs bénéficiaires des subventions y figurant, et à signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2010		IMPUTATION BUDGETAIRE			
		Dépenses		Recettes	
		article	Montant	article	Montant
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
Acquisition de gilets de sécurité enfants et livret de prévention routière		6068	3 000,00		
Autres frais divers		6188	-47 712,00		
Avance de subvention à l'Association Erstein Cinéma		6574	10 000,00		
Virement à la section d'investissement		023	34 712,00		
			0,00		
					0,00
<u>INVESTISSEMENT</u>					
Subvention à la Confédération de gestion Saint-Martin		2042	9 519,00		
Subvention au Training Club Canin		2042	4 411,00		
Subvention à l'Association Nature Ried		2042	392,00		
Mise en place de coffrets de comptage au TGV		2312	23 390,00		
			37 712,00		
Don de la Société DOW France pour l'achat de gilets de sécurité et livrets de de prévention routière				10251	3 000,00
Virement de la section de fonctionnement				021	34 712,00
					37 712,00

BUDGET ANNEXE ZI de KRAFFT 2010		IMPUTATION BUDGETAIRE			
		Dépenses		Recettes	
		article	Montant	article	Montant
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
Achats d'études et prestations de services		6045	-200,00		
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		6711	200,00		
			0,00		
Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2009				002	0,00
					0,00
<u>INVESTISSEMENT</u>					
			0,00		
					0,00

ANNEXE au procès-verbal du 8 novembre 2010

Point 2.1.

Budget principal de la Ville

Débat d'orientations budgétaires 2011

L'examen du budget de la Ville doit être précédé d'une phase préalable constituée par un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires (DOB). Aux termes de l'article L 2312-1 du CGCT ce débat doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget par les communes. Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget de la Ville et donc préserver les marges de manœuvres de l'exécutif local, ce débat constitue une formalité substantielle et obligatoire avant l'adoption du budget.

Faute de texte qui en fixe précisément le contenu, la composition du DOB est laissée à la libre appréciation de l'exécutif local. Après être revenu sur le calendrier budgétaire relatif à la préparation du BP 2011, dans le contexte d'incertitude qui caractérise les finances locales en cette fin d'année 2010, il est proposé, pour ce débat d'orientation budgétaire, une description des principales données connues ou prévisibles, relatives à l'environnement économique et financier de la Ville d'Erstein pour 2011. Ensuite, après un point de conjoncture relatif aux finances locales, les grandes lignes du Projet de Loi de Finances pour 2011 en cours d'examen à l'Assemblée Nationale seront présentées. Ce débat d'Orientation budgétaire sera alors l'occasion de revenir sur les réformes en cours. Enfin, après un retour sur la situation financière de la Ville, seront présentées les grandes orientations qui serviront de base à la construction budgétaire 2011.

I] Calendrier Budgétaire

Le DOB constitue la première étape de l'élaboration du budget de la Ville et permet d'en fixer les grandes orientations. Il s'inscrit dans le calendrier budgétaire suivant :

Semaine n°	Date	Objet
37	du 13 au 17/09/2010	Envoi de la note de cadrage BP 2011 + documents préparatoires
37, 38, 39 et 40	du 13/09 au 08/10/2010	Préparation budgétaire par les services <i>Nb : Demandes de travaux à transmettre au ST le 27/09 - Budget à présenter à la dizaine d'euros pour simplifier la lecture (ex: 1251 € = 1250 €, 1255 € = 1260 €, 1256 € = 1260 €)</i>
40	10/10/2010	Réunion de groupe (premières orientations)
41	18/10/2010	Commission AMG / DOB 2011
41 et 42	du 11 au 22/10/2010	Rencontres budgétaires et remise des documents au service des Finances
Semaine n°	Date	Objet
43	du 25 au 29/10/2010	Finalisation du programme d'investissement et du budget de fonctionnement Ressources Humaines
44	4/11/2010	Réunion de groupe (derniers arbitrages)
45 et 46	du 8 au 19/11/2010	Finalisation des documents budgétaires
47	24/11/2010	Commission BGF
48	29/11/2010	Commission AMG
50	13/12/2010	Conseil Municipal / Vote du BP 2011

II] L'environnement économique et financier

La crise financière qui s'est déclenchée fin 2008 s'est traduite par une récession mondiale sans précédent. La reprise économique qui s'est amorcée en 2009 a continué de s'affermir au en 2010, mais la stabilité financière mondiale a fortement souffert des remous sur les marchés de la dette souveraine

(épisode Grec notamment). La reprise reste donc fragile et son rythme diffère sensiblement d'une région à l'autre. Les États- Unis et le Japon ont enregistré un ralentissement notable au deuxième trimestre de 2010 qui pourrait impacter l'ensemble de l'économie mondiale. La croissance s'est accélérée en Europe et est restée vigoureuse dans les pays émergents et en développement. La situation financière a commencé à se normaliser, la situation des établissements et des marchés reste délicate en raison d'une volatilité élevée.

Voici les prévisions de croissance en % du PIB émises par le Fond Monétaire International en octobre :

<i>(Variation en %)</i>	2008	2009	Projection 2010	Projection 2011
Production mondiale	2,8	-0,6	4,8	4,2
Zone Euro	0,5	-4,1	1,7	1,5
France	0,1	-2,5	1,6	1,6
<i>Allemagne</i>	<i>1</i>	<i>-4,7</i>	<i>3,3</i>	<i>2</i>
<i>Etats-Unis</i>	<i>0</i>	<i>-2,6</i>	<i>2,6</i>	<i>2,3</i>

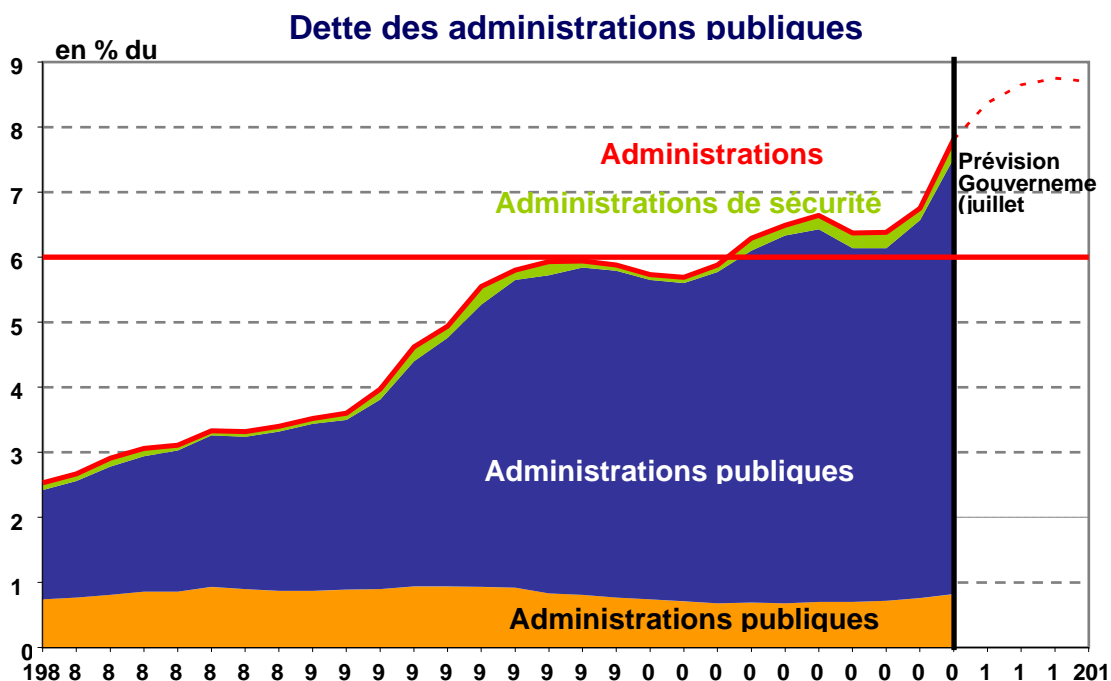
En France, l'économie française enregistrerait donc une croissance de 1,7 % en 2010 et de 1,5 % en 2011.

III] Conjuncture des finances locales

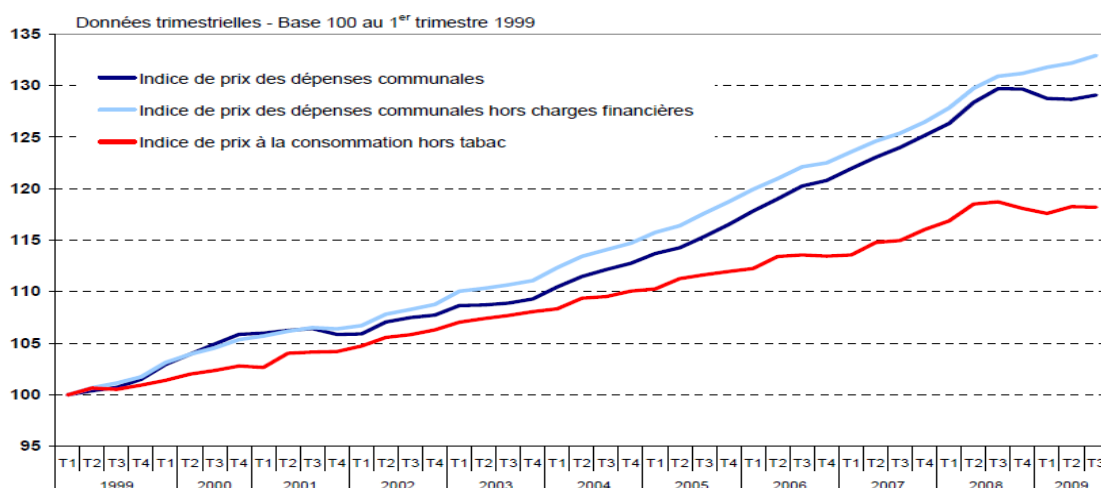
Suite aux mesures gouvernementales visant à relancer l'économie et la chute de ses recettes fiscales, le déficit et la dette de l'administration publique (soit les dettes cumulées de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités locales) devraient atteindre des niveaux record en 2010. Ainsi le déficit public atteindrait 7,7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) à la fin de l'année (environ 152 milliard d'Euros) tandis que la dette devrait atteindre 82,9 % du PIB (plus de 1600 milliards d'Euros). Si le déficit public devrait être contenu à 6% du PIB en 2011, la dette poursuivrait sa hausse pour ressortir à 86,2% du PIB.

En point de PIB (%)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Déficit	-7,5	-7,7	-6	-4,6	-3	-2
Dette	78,1	82,9	86,2	87,4	86,8	85,3

C'est l'Etat qui a enregistré la plus forte dégradation de ses résultats comme en témoigne le graphique ci-dessous.



L'inflation devrait progresser de 1,5% en 2011 comme en 2010. Toutefois, l'indice de prix des dépenses communales est déconnecté de l'indice des prix à la consommation et a connu une évolution plus rapide en 2009.



IV] Le Projet de Loi de Finances 2011 (PLF 2011 = DOB de l'Etat)

Le PLF 2011 a été présenté le 29 septembre dernier en conseil des ministres.

➤ *Les prévisions économiques retenues*

- Une **croissance** estimée à **+ 1,6 %** en 2010 et 2011 par le FMI, contre +1,5% en 2010 et +2% en 2011 par le gouvernement;
- Une **consommation** totale des ménages qui se redresserait progressivement avec une augmentation de **+ 1,4 % en 2010** et **+ 1,7 % en 2011**;
- **L'investissement des entreprises** progresserait à nouveau en 2011 (+ 5,5%) après une stabilisation en 2010 (- 0,9 % en moyenne annuelle);

➤ *L'objectif :*

L'objectif du Gouvernement est une réduction de 60 milliards d'euros du déficit public pour arriver à un déficit de - 6 % du PIB en 2011, et à atteindre 3 % du PIB en 2013 (limite fixée par le critère de Maastricht) et 2% en 2014 (chiffres présentés dans le projet loi de programmation des finances publiques 2011-2014).

Voici une présentation synthétique de l'évolution du Budget de l'Etat entre 2010 et 2011 :

<i>Montants en milliards d'euros</i>	2010	2011
Dépenses	352,6	356,9
Dont dépenses hors dette et pensions	274,8	274,8
Dépenses exceptionnelles 2010 <i>(plan de relance, investissements d'avenir, réforme de la TP)</i>	70,5	2,9
Recettes fiscales	255,3	254,4
Recettes non fiscales	16,1	16,9
Solde des comptes spéciaux	-0,1	-3,4
SOLDE BUDGETAIRE	-152,0	-92,0

➤ *Les conséquences sur les concours aux collectivités :*

Afin de remplir cet objectif, un effort collectif est demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat qui constitue un impératif pour une réduction du déficit public. Le PLF 2011 prévoit en conséquence que le rythme d'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales évoluera au même rythme que celui des dépenses nationales, soit une stabilisation en volume « zéro ». **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA, seront gelés en valeur de 2011 à 2013.**

➔ La totalité de l'enveloppe normée (DGF et dotations associées) est gelée : **le montant 2010 est reconduit en 2011.**

➔ A l'intérieur de l'enveloppe, certaines composantes évoluent cependant :

- La DGF augmenterait de + 0,2 %
- Les compensations d'exonération et les variables d'ajustements diminueront de 1,6 % jusqu'à 11,2%.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait donc de 41 266 milliards d'euros, soit 88 millions d'euros de plus qu'en 2010. Afin de respecter la norme globale d'évolution de l'enveloppe normée, plusieurs compensations et exonérations de l'enveloppe normée joueront le rôle de "variables d'ajustement", c'est le cas notamment des compensations d'exonération fiscales notifiées (- 11,2 % en moyenne), du complément de garantie de la DGF (jusqu'à 5 %), et de la dotation de compensation (-1,6%). Seules les dotations de péréquation comme la Dotation de Solidarité Rurale devraient progresser (+ 6 %).

VJ Réforme fiscale en cours : constat et perspectives

➤ Calendrier :

2009 - la réforme est votée dans le cadre de la loi de finances pour 2010

2010 - les entreprises s'acquitteront de la nouvelle CET

- l'État en percevra le produit et versera aux collectivités locales une compensation relais

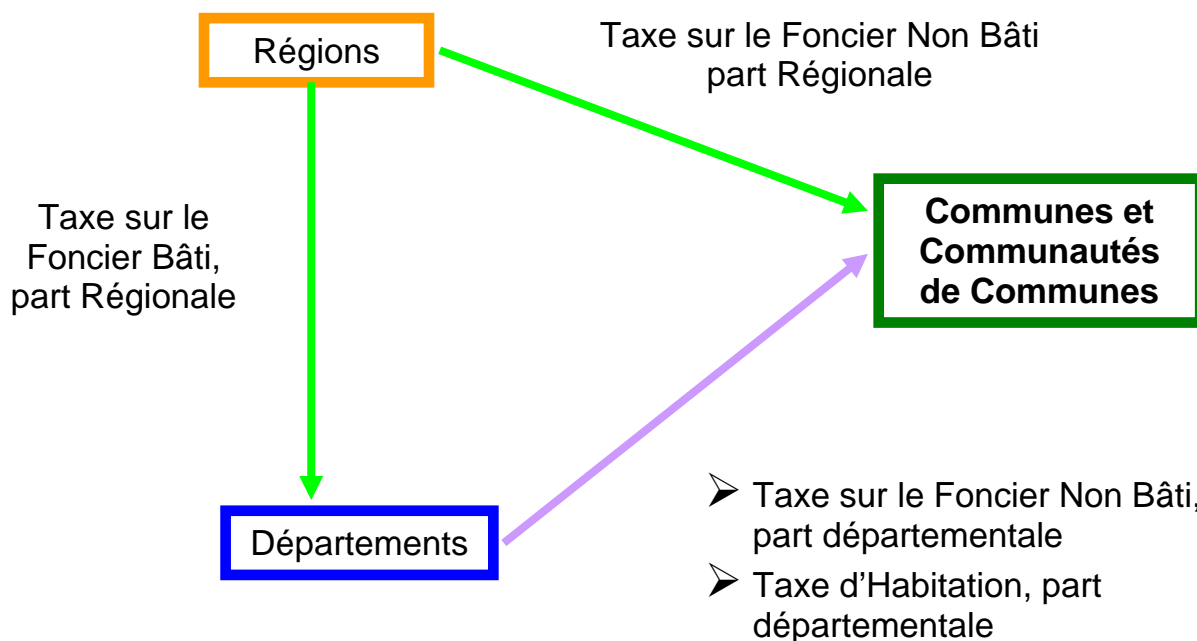
2011 - les collectivités locales percevront le produit de la CET et des recettes compensant le manque à gagner

➤ Les ressources de compensation suite à la suppression de la TP en l'état actuel de la réforme :

En K€ pour 2010	Avant la réforme	Après la réforme	Ecart
Produit des taxes ménages	2 873	3 574	701
Produit de la Taxe Professionnelle	4 151		-4 151
Participation et prélèvement divers	- 45		45
Cotisation Foncière des Entreprises		1 349	1 349
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		1 252	1 252
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)		12	12
Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle		256	256
Fond National de Garantie Individuelle des ressources		521	521
Dotation de compensation complémentaire	74	89	15
Total	7 053	7 053	0

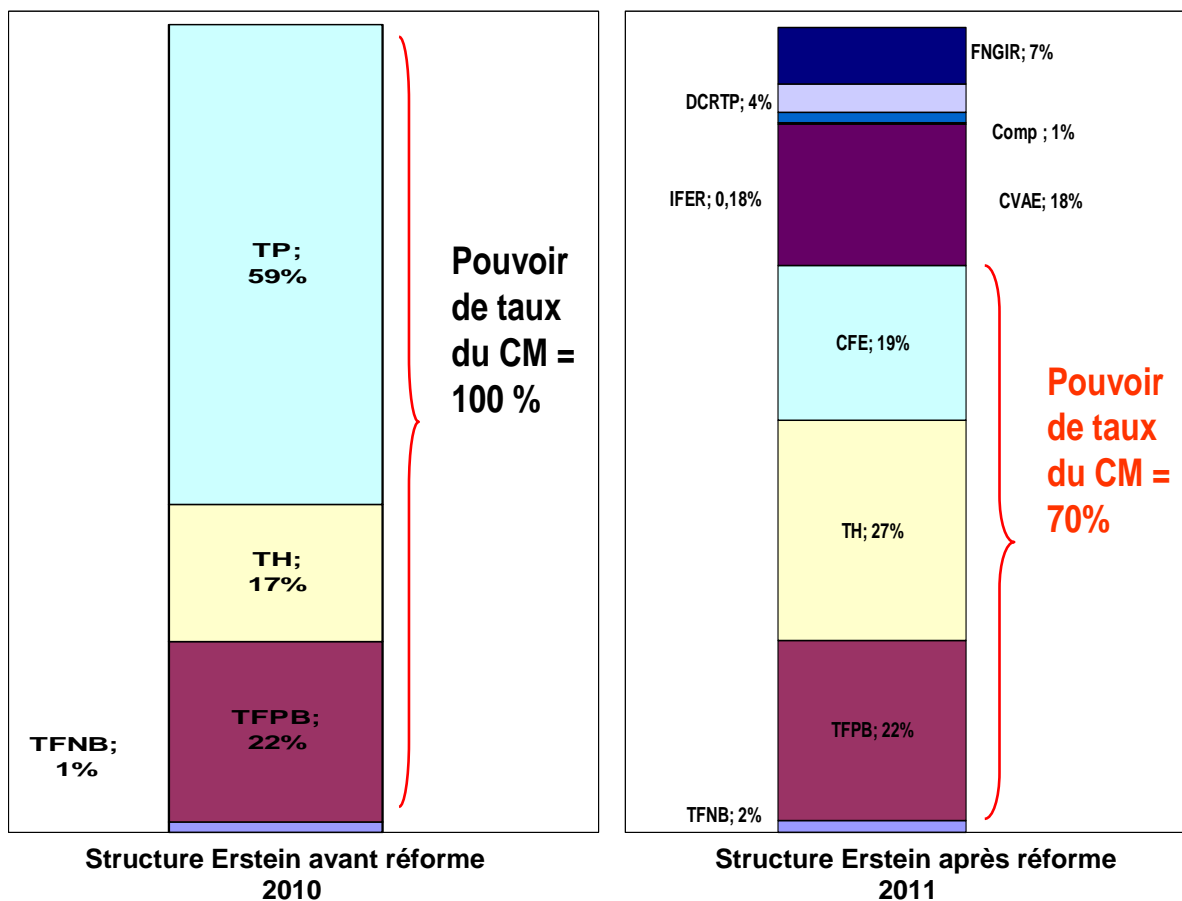
Ces simulations ont été conçues par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, à partir des données déclaratives des entreprises, disponibles en date du 1er janvier 2010 et des valeurs locatives 2008. Elles ne sont qu'indicatives.

- Les nouvelles ressources des collectivités en 2011 : réaffectation d'impôts entre niveau de collectivité:



- Pouvoir de taux et prévision de recettes:

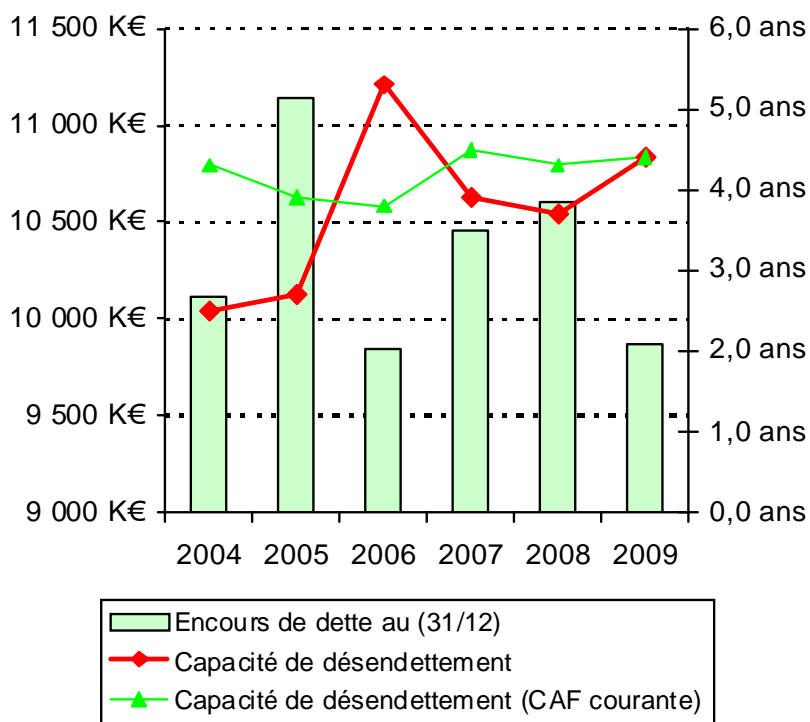
Les graphiques ci-dessous permettent de comparer en structure les recettes perçues par la ville avant et après réforme à partir des estimations du ministère des finances. On constate que la part des ressources sur lesquelles le Conseil municipal pourra voter un taux passe de 100 % en 2009 à 70 % en 2011 avec le nouveau de panier de ressource.



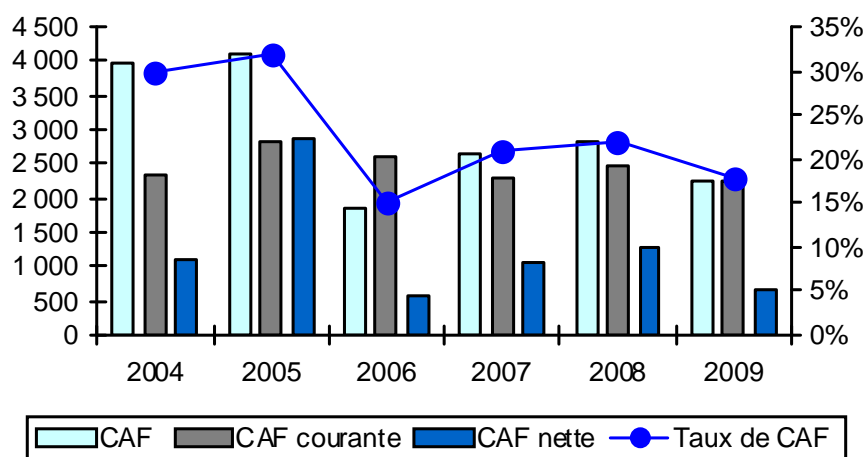
VII] Situation financière de la Ville :

La situation financière de la Ville reste saine malgré un faible dynamisme des recettes. Les grands équilibres financiers et les indicateurs de solvabilités sont bons avec à la fin de l'exercice 2009 une capacité de désendettement de 4,4 ans et un taux de capacité d'autofinancement de 18 % (part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements).

Evolution de l'endettement et de la solvabilité



Evolution des marges de manoeuvre de la Commune (K€ et %) de 2004 à 2009



VII] Les grandes orientations qui serviront de bases à la construction du budget 2011:

Dans le contexte d'incertitude, les éléments présentés ici sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines suite à l'examen du PLF 2011 par le parlement et l'évolution des réformes en cours. L'ensemble des données dont dispose la Ville aujourd'hui sont incertaines et souffrent d'un certain

nombre de biais méthodologique, notamment les estimations sur la fiscalité directe. Le législateur a d'ailleurs d'or et déjà repoussé la date limite du vote du budget et des taux d'imposition au 30 avril (31 mars en temps normal). Ainsi les éléments prospectifs sont basés sur une évolution de la fiscalité en produit issue des estimations du ministère des Finances. Ce montant sera ajusté au fur et à mesure des informations transmises par les services fiscaux.

➤ **Une tendance à la baisse des recettes, hors recettes exceptionnelles:**

- Fin de la compensation pour perte de base de taxe professionnelle (incident fiscal 2008, Sucreries et Würth,) soit - 230 K€ par rapport à 2010 ;
- Inéligibilité à la Dotation de Solidarité Rurale – DSR, en raison du passage à + 10 000 hbts, soit – 141 K€ par rapport au BP 2010 ;
- Gel des dotations de l'Etat = 0 % d'évolution par rapport à la dotation notifiée en 2010 d'un montant de 2.555.442 €. Cela représente + 45 K€ par rapport au BP 2010 en raison de l'augmentation de la population.
- Recette exceptionnelle liée à la clôture du budget de la régie du GAZ des UME qui devrait être affectée à un programme de rénovation de l'éclairage public.

➤ **Simulation sur la fiscalité ménage:**

Une évolution positive des bases des taxes ménages est proposée en 2011 pour estimer le produit de fiscalité directe perçu:

- Évolution des bases de TH: + 3 %
- Évolution des bases de TFB: + 3 %
- Évolution des bases de la TFNB: + 1 %

Ces évolutions tiennent compte de la revalorisation annuelle des bases TH et Taxes Foncières (entre 1% et 1,5 %) et des évolutions historiques présentées ci-dessous :

		2007	2008	2009	2010	Proposition 2011
Bases (K€)	TH	6 781	7 372	8 131	8 375	8 626
	<i>évol</i>	3,6%	8,7%	10,3%	3,0%	3,0%
	TFB	11 879	12 214	12 906	13 697	14 108
	<i>évol</i>	3,2%	2,8%	5,7%	6,1%	3,0%
	TFNB	161	163	176	177	179
	<i>évol</i>	1,0%	1,7%	7,9%	0,4%	1,0%

➤ **Les éléments de la note de cadrage du BP 2011:**

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, à concilier avec la satisfaction des besoins de la population en services et en locaux = recherche d'un équilibre entre les dépenses qui augmentent (services à la petite enfance) et celles qui pourraient éventuellement diminuer;
- Objectif d'optimisation des recettes :
- Optimisation des bases de la fiscalité;
- Réflexion sur les tarifs municipaux (+ 2% en moyenne sauf particularisme);
- Recherche de nouveaux financements auprès des partenaires institutionnels ou autres

➤ **Les autres éléments:**

- Maîtrise de la pression fiscale sur les ménages, sauf accident ;
- Poursuite du désendettement de la Ville, et maîtrise des frais financiers en vu du financement des grands projets du mandat;

- Une hypothèse d'investissements nouveaux se situant entre 1 500 K€ et 2 000 K€ pour 2011 (hors crédits de reports et hors crédits exceptionnels).

Dans le cadre du débat accompagnant la présentation, le Maire formule les observations suivantes :

L'année 2011 s'annonce particulièrement imprécise car, à ce jour, les chiffres définitifs ne sont pas connus. C'est néanmoins la volonté de la municipalité d'adopter le budget primitif 2011 au mois de décembre 2010, même si l'échéance annuelle de cette adoption a été reportée du 31 mars au 30 avril 2011 par le gouvernement. Cela signifie que des ajustements seront probables et nécessaires.

Les mesures de compensation de la suppression de la taxe professionnelle, tel que détaillé ci-dessus au tableau "ressources de compensations", se traduisent malgré tout par un équilibre des ressources, comparables à celles de l'année 2010.

Les recettes prévisionnelles subissent quant à elles :

- La disparition totale de la compensation de la perte fiscale générée par les choix correspondants des Sucreries d'Erstein et de Würth,
- Une baisse sensible des dotations du fait de la suppression de la dotation de solidarité rurale (DSR) à la suite du franchissement du seuil de population des 10.000 habitants, combinée avec l'absence, malgré ce franchissement, d'attribution de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Ce dernier aspect découle de l'insuffisance annoncée de mobilisation du potentiel fiscal de la commune par le Conseil municipal.

Le Maire signale que pour autant, ne sera pas fait le choix de reporter la charge fiscale sur les impôts des seuls ménages, celle-ci devant faire l'objet d'une régulation permettant de préserver le dynamisme des entreprises et la progression des recettes attendues des ménages.

Tel que souligné plus haut, l'adoption du BP 2011 au mois de décembre comportera des aléas mais demeurera basée sur les choix engagés et poursuivis depuis 2008 relatifs :

- A la maîtrise des dépenses face à une progression des services, notamment périscolaires et en faveur de la petite enfance,
- A la poursuite au moins pour cet exercice du désendettement de la Ville,
- Au maintien et au développement de l'effort en faveur d'un autofinancement important en direction de l'investissement.

M. KIEFER, intervenant pour le groupe minoritaire, estime que la Ville semble subir une double, voire une triple peine à travers les effets combinés de la perte de la TP et le franchissement des 10.000 habitants à un moment plus ou moins opportun en termes de recettes fiscales. Pour autant, au vu de l'exposé, le groupe souscrit à l'option annoncée d'un objectif de maîtrise d'une mobilisation fiscale raisonnée.

Le Maire en prend acte sachant que l'ensemble des paramètres feront l'objet d'une attention particulière en fonction des objectifs déclarés.

La séance est close à 21h45

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc WILLER.